

19



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

11 Numéro de publication:

0 097 141
A2

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 83870027.6

51 Int. Cl.³: **A 63 F 9/08**

22 Date de dépôt: 23.03.83

30 Priorité: 24.03.82 BE 207655

71 Demandeur: **Varga, Joseph, Rue des Echevins, 9, B-1050 Bruxelles (BE)**

43 Date de publication de la demande: 28.12.83
Bulletin 83/52

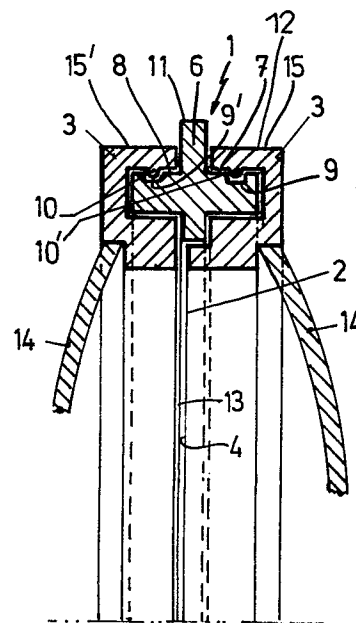
72 Inventeur: **Varga, Joseph, Rue des Echevins, 9, B-1050 Bruxelles (BE)**

84 Etats contractants désignés: **FR IT**

74 Mandataire: **De Brabanter, Maurice et al, Bureau VANDER HAEGHEN 63 Avenue de la Toison d'Or, B-1060 Bruxelles (BE)**

54 **Jeu de patience composé d'éléments mobiles superposés concentriques.**

57 Le jeu de patience suivant l'invention est composé d'une série d'éléments (2, 3, 3') superposés ou concentriques, mobiles les uns par rapport aux autres. Chacun des éléments (2, 3, 3') porte des signes ou parties de signes complémentaires (5) destinés à être combinés entre eux, par déplacement relatif des éléments susdits les uns par rapport aux autres. Au moins un des éléments (2) est pourvu à son pourtour d'une bague (6) munie d'une rainure annulaire (9, 9') destinée à fixer chacun des éléments (3, 3') susdits, de manière à ce que ceux-ci présentent un rebord (11) permettant de les manipuler séparément.



EP 0 097 141 A2

La présente invention concerne un jeu de patience composé d'une série d'éléments mobiles superposés concentriques , transparents du moins sur une partie de leur surface, possédant une face sensiblement lisse et portant chacun des signes ou parties de signes complémentaires destinés à être combinés entre eux, par déplacement relatif des éléments les uns par rapport aux autres, en vue de reconstituer un ensemble cohérent de signes.

10 Ce jeu est particulièrement adapté pour être joint comme cadeau publicitaire à des produits mis en vente-réclame, car il permet de lancer des noms commerciaux. Il peut également servir à promouvoir une région touristique.

15 On connaît par le brevet belge No.887.605, un jeu se composant de plusieurs plaques transparentes rondes, colorées ou non, sur lesquelles sont apportées des parties de lettres susceptibles d'être combinées de manière à reconstituer un mot ou un nom.

20 Suivant ce jeu connu, chaque plaque transparente susdite comporte un trou par lequel est introduit un pivot destiné à assembler les plaques et à les maintenir les unes contre les autres tout en permettant une rotation de chacune d'elles par rapport aux autres.

Le pivot susdit présente l'inconvénient de rompre l'uniformité des plaques rondes susdites. Sauf le cas où les éléments mobiles montrent un objet qui par nature possède un arbre ou palier, le pivot susdit
5 brise le motif représenté.

L'invention a pour but de remédier aux inconvénients décrits ci-dessus et de réaliser un jeu composé d'une série d'éléments mobiles superposés présentant une face complètement dégagée.

10 A cet effet, au moins un des éléments susdits est pourvu à son pourtour d'une bague munie d'au moins une rainure annulaire dans laquelle ou lesquelles s'emboîte une saillie annulaire munie éventuellement d'ergots, destinée à fixer chacun des
15 éléments, de manière à ce que ceux-ci présentent un rebord permettant de les manipuler séparément.

Suivant une particularité de l'invention au moins un des éléments susdits se présente sous forme de disque. Pour faciliter la manipulation des
20 disques susdits, on prévoit avantageusement des diamètres différents pour deux disques adjacents.

Dans une forme de réalisation, les éléments extérieurs se composent chacun d'une bague en matière synthétique solidaire d'une lentille plane convexe.
25 Ces éléments extérieurs portent avantageusement des signes ou parties de signes distincts sur leur face intérieure. Les éléments intermédiaires ont avantageusement une épaisseur inférieure à celle des éléments extérieurs. Ils peuvent par exemple être constitués
30 par une pellicule en matière synthétique sur laquelle sont imprimés des signes ou parties de signes distincts.

D'autres particularités et détails de l'invention ressortiront de la description suivante des dessins annexés au présent mémoire, qui représentent

schématiquement une forme de réalisation d'un jeu suivant l'invention.

Dans ces dessins :

- 5 - la figure 1 est une vue en plan du jeu suivant l'invention;
- la figure 2 est une coupe radiale verticale suivant la ligne I-I' du jeu représenté à la figure 1;
- la figure 3 est une coupe agrandie semblable à celle de la figure 2 des moyens de fixation des éléments mobiles du jeu;
- 10 - la figure 4 est une coupe verticale d'un jeu composé d'éléments cylindriques emboîtés les uns dans les autres et représentant une bouteille;
- les figures 5 à 11 sont des vues en plan et respectivement en élévation latérale des divers éléments constituant la bouteille susdite;
- 15 - la figure 12 est une coupe analogue à la figure 4, montrant un tonneau;
- les figures 13 à 19 sont des vues en plan et respectivement en élévation latérale des divers éléments constituant le tonneau montré à la figure 12;
- la figure 20 illustre un jeu composé de trois disques, dont l'un comporte une saillie qui s'emboîte dans chacun des autres éléments;
- 20 - la figure 21 est une vue en plan du jeu montré à la figure 20;
- la figure 22 est une vue en élévation latérale du jeu montré aux figures 20 et 21;
- les figures 23 et 24 sont respectivement une vue en plan et une coupe transversale d'une serrure à secret actionnée par le dispositif suivant l'invention.
- 25
- 30

Dans ces différentes figures, les mêmes notations de référence présentent des éléments analogues ou identiques.

Dans une forme de réalisation représentée aux figures 1 et 2, le jeu de patience suivant l'invention se compose d'une série d'éléments mobiles superposés, désignée dans son ensemble par la notation de référence 1. Cette série 1 comprend au moins un élément intermédiaire, par exemple un élément intermédiaire 2, et deux éléments extérieurs 3, 3' situés de part et d'autre de l'élément ou de la série d'éléments intermédiaires 2 susdits. Chacun des éléments 2, 3, 3' est transparent, du moins sur une partie de sa surface. Ces éléments 2, 3, 3' présentent au moins une face sensiblement plane 4 et portent des signes ou parties de signes complémentaires 5 destinés à être combinés entre eux, par déplacement relatif des éléments 2, 3, 3' les uns par rapport aux autres, en vue de reconstituer un ensemble cohérent de signes.

L'élément intermédiaire 2 comprend une bague 6 en matière synthétique dont les faces supérieure 7 et inférieure 8 sont pourvues de rainures annulaires 9, 9' dans lesquelles s'emboîte une saillie annulaire 10, 10' munie d'ergots destinée à fixer les éléments extérieurs 3, 3'. Chacun des éléments 2, 3 et 3' présente un rebord 11 permettant de les manipuler séparément.

Par une rotation relative des éléments 2, 3, 3' entre eux par glissement des saillies 10, 10' d'un des éléments 3, 3' dans une rainure annulaire 9, 9' d'un autre élément 2, il est possible de reconstituer un ensemble cohérent de signes.

Les saillies 10, 10' susdites peuvent être constituées par exemple par des broches non montrées enfoncées à des distances régulières dans la face latérale 12 de la bague 6 d'un élément intermédiaire 2 comme montré à la figure 3.

Pour éviter l'effet de parallaxe pouvant provoquer le décollement des parties de signes les

unes par rapport aux autres lorsqu'on regarde le jeu de biais, les pièces intermédiaires 2 doivent être relativement minces. A cet effet, on utilise de préférence une pellicule transparente 13 en matière synthétique, par exemple en ASTRALON, sur laquelle on imprime, par un procédé quelconque, par exemple QUEEN des signes ou parties de signes complémentaires 5 aux signes apportés sur d'autres éléments.

Pour les éléments extérieurs 3, 3', on prévoit avantageusement des signes ou parties de signes sur leur face intérieure, ceci également pour éviter l'effet de parallaxe. La face intérieure des éléments extérieurs 3, 3' est donc avantageusement plane, tandis que la face extérieure peut être convexe, de manière à obtenir un effet de loupe et de réduire les effets de parallaxe. Les faces extérieures des éléments extérieurs 3, 3' se composent avantageusement de deux lentilles convexes 14, 14' solidarisées à une bague 15, 15' en matière synthétique, présentant une saillie 10, 10' débordant radialement. Les éléments extérieurs 3, 3' sont maintenus en place par les broches 12 précitées réparties à des distances régulières dans la face latérale de la bague 6 d'un élément intermédiaire 2.

La figure 4 montre une forme de réalisation particulière. Cette forme convient parfaitement pour les objets présentant une forme cylindrique plus ou moins allongée, tels une bouteille, un cigare ou un verre.

L'expérience montre que, dans cette forme de réalisation, les éléments intermédiaires 2 du jeu doivent être extrêmement minces, car l'effet de parallaxe en raison de la forme cylindrique des éléments est plus accentué que dans un jeu à éléments plans.

La bouteille montrée à la figure 4 et désignée dans son ensemble par la notation de référence 16, se compose de trois éléments de forme sensiblement cylindrique. Une vue en plan et une vue en élévation latérale de chacun des éléments susdits sont montrées aux figures 5 à 11.

L'assemblage desdits éléments s'effectue de la manière suivante. L'élément 3 reçoit l'élément 2 de manière à ce que le rebord 11 de l'élément 2 repose sur le bord supérieur de l'élément 3. Les éléments 2, 3 précités tournent librement l'un par rapport à l'autre. L'élément intérieur 17 s'engage de manière analogue dans l'élément creux 2 décrit ci-dessus. L'élément 17 dépasse légèrement, par exemple de 0,1 à 0,2 mm, du bord inférieur de l'élément 2. L'extrémité inférieure 18 de l'élément 3 est destinée à recevoir la plaquette de fixation 19, dont le diamètre extérieur est égal au diamètre extérieur de l'embase 20 de l'élément extérieur 3.

Cette plaquette de fixation 19 sera fixée à la base de la pièce 3 de manière quelconque, par exemple par collage, vissage ou soudage. Les pièces 2 et 17 seront manipulées par leurs têtes respectives et la pièce 3 par son corps entier. Des signes ou parties de signes complémentaires destinés à être combinés peuvent être imprimés sur des surfaces des pièces 2, 3 et 17 ou imprimés sur minces pellicules qui seront fixées sur les parois des pièces. Les pièces 1 et 2 doivent être transparentes sur une partie de leur surface, au moins sur les endroits où les signes se trouvent.

La figure 12 illustre un jeu cylindrique (tonneau) dont le principe d'assemblage est analogue à celui de la figure 4, avec cette différence que les

pièces 3 et 17 encadrent la pièce 2. La saillie 20 de l'élément 3 traverse l'élément 17 en le dépassant de 0,1 ou 0,2 mm à l'extrémité inférieure 18 destinée à recevoir la plaque de fermeture 19 dont le diamètre extérieur est égal au diamètre extérieur de l'extrémité inférieure 18 de l'élément 17. La fixation de la plaquette 19 sur la saillie 20 est réalisée de la même façon que pour le jeu précédent.

La figure 20 représente un jeu composé de trois éléments de forme circulaire. Au moins deux éléments doivent être transparents. Un des éléments au moins aura un diamètre différent des autres. L'élément intermédiaire 2 est le plus mince possible (0,2 à 1mm) pour éviter l'effet parallaxe. Les éléments 2, 3 et 3' tournent autour d'une saillie 20 qui peut être fixée suivant un des procédés décrits ci-dessus à la plaquette de fixation 19.

Un dernier exemple de réalisation de l'invention est illustré aux figures 23 et 24. Il concerne une boucle de ceinture 21 en matière synthétique, composée d'un boîtier 22 de forme quelconque, dans lequel s'engage une tête d'accrochage 23, qui se laisse agripper par deux crochets 24, 24' montés élastiquement dans le boîtier susdit. Ces crochets 24, 24' sont maintenus en position de repos par deux lamelles élastiques 25, 25' s'appuyant sur les parois latérales du boîtier 22.

Deux cames 26, 26' montées concentriquement au milieu du boîtier 22 et actionnées chacune par un disque transparent en agissant à l'encontre des lamelles élastiques 25, 25', permettent d'écarter les crochets 24, 24' et de libérer la tête d'accrochage 23 à condition que la position relative des disques transparents les uns par rapport aux autres est exacte. Le réglage des positions relatives des disques s'obtient bien sûr lorsqu'on découvre la combinaison exacte des signes

complémentaires 5 apportés sur chacun des disques.

Il est évident que l'invention n'est pas limitée aux détails décrits ci-dessus pour réaliser un jeu suivant l'invention et que de nombreuses modifications peuvent être apportées à ces détails sans sortir du cadre de l'invention.

La forme des éléments pourrait être autre, par exemple polygonale au lieu de circulaire.

Le nombre total d'éléments mis en oeuvre dans le jeu peut également être différent de celui décrit dans les exemples.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Jeu de patience composé d'une série d'éléments
mobiles superposés ou concentriques, transparents du
5 moins sur une partie de leur surface, possédant une face
sensiblement lisse et portant chacun des signes ou
parties de signes complémentaires destinés à être
combinés entre eux, par déplacement relatif des éléments
susdits les uns par rapport aux autres, en vue de recon-
10 stituer un ensemble cohérent de signes, caractérisé en ce
qu'au moins un des éléments (2) susdits est pourvu à son
pourtour d'une bague (6) munie d'au moins une rainure
annulaire (9, 9') dans laquelle ou lesquelles s'emboîte
une saillie annulaire (10, 10') munie éventuellement
15 d'ergots, destinée à fixer chacun des éléments extérieurs
(3, 3'), de manière à ce que ceux-ci présentent un rebord
(11) permettant de les manipuler séparément.
2. Jeu suivant la revendication 1, caractérisé
20 en ce qu'au moins un des éléments (2, 3, 3') susdits
se présente sous forme de disque.
3. Jeu suivant la revendication 2, caractérisé
en ce qu'on prévoit des diamètres différents pour
25 deux éléments adjacents.
4. Jeu suivant l'une quelconque des revendi-
cations 1 à 3, caractérisé en ce que les éléments
extérieurs (3, 3') se composent chacun d'une bague (6)
30 en matière synthétique solidaire d'une lentille plane-
convexe.

5. Jeu suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les éléments extérieurs (3, 3') portent des signes ou parties de signes distincts sur leur face intérieure.
- 5
6. Jeu suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les éléments intermédiaires (2) ont une épaisseur inférieure à celle des éléments extérieurs (3, 3').
- 10
7. Jeu suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'élément intermédiaire (2) est constitué d'une pellicule en matière synthétique sur laquelle sont imprimés des signes ou parties de signes complémentaires (5).
- 15
8. Jeu suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les éléments susdits sont en Astralon.
- 20
9. Jeu suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les faces extérieures se composent de deux lentilles convexes (14, 14') solidarisées à une bague (15, 15') pourvue elle-même d'une cavité annulaire rectangulaire munie latéralement de broches réparties à des distances régulières dans la face latérale (12) de la bague (6).
- 25
10. Jeu suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'au moins un des éléments (2, 3, 3') susdits actionne une serrure à secret constituant une boucle de ceinturon 21.
- 30

1/4

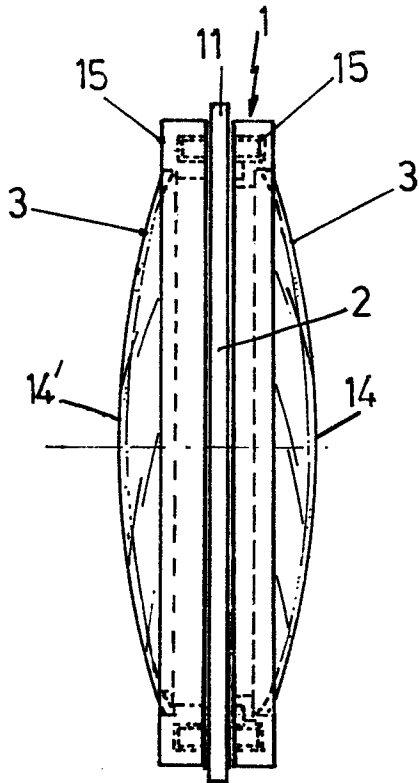


FIG. 2

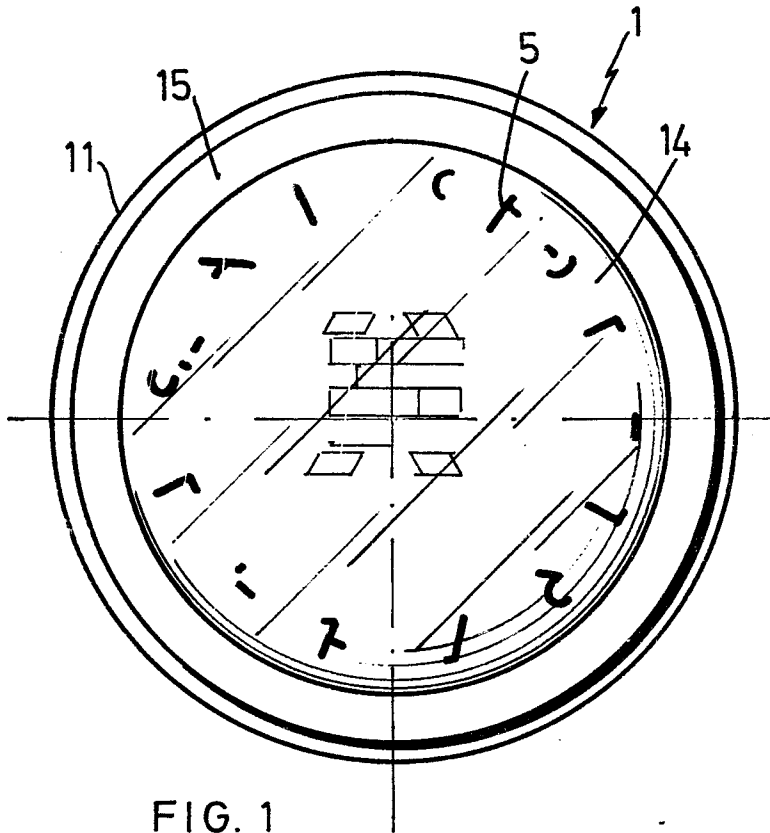


FIG. 1

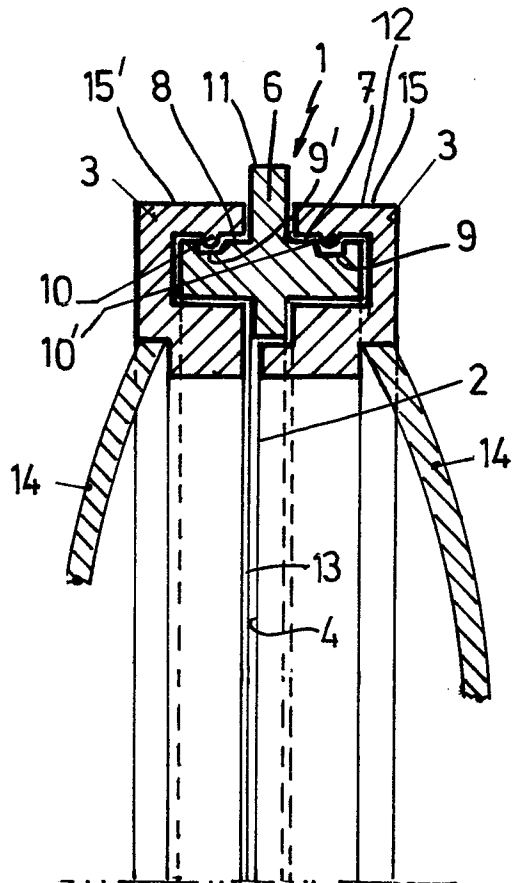


FIG. 3

FIG. 4

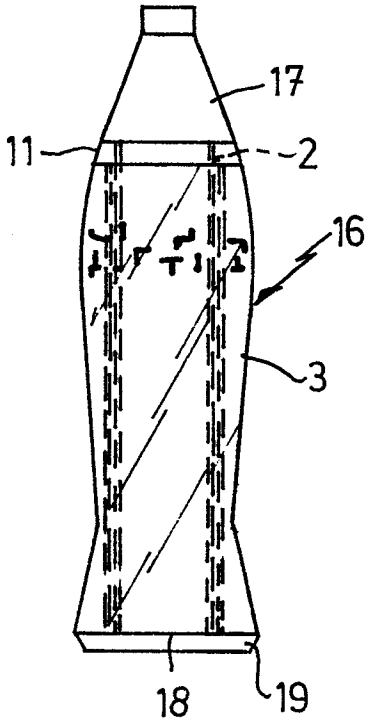


FIG. 5

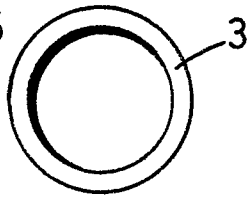


FIG. 8

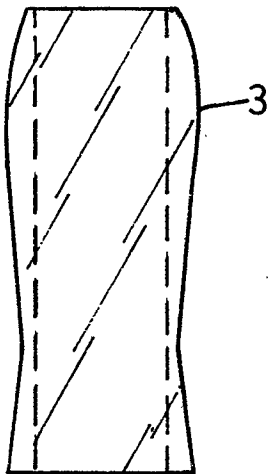


FIG. 6

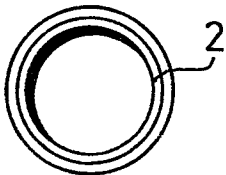


FIG. 7

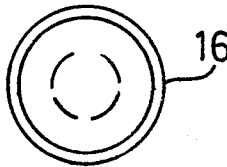


FIG. 9

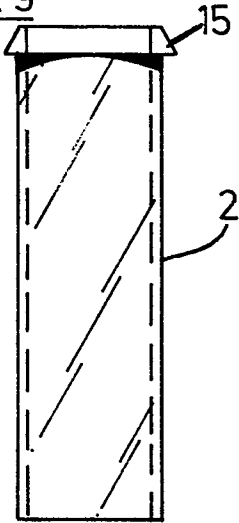


FIG. 10

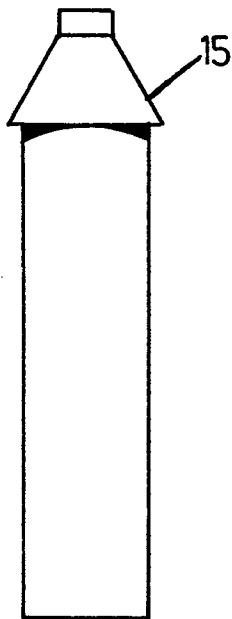
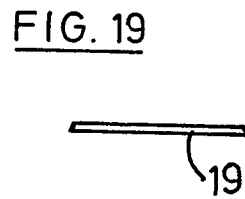
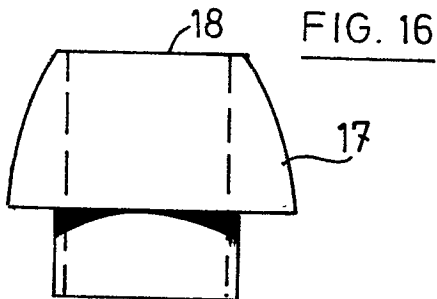
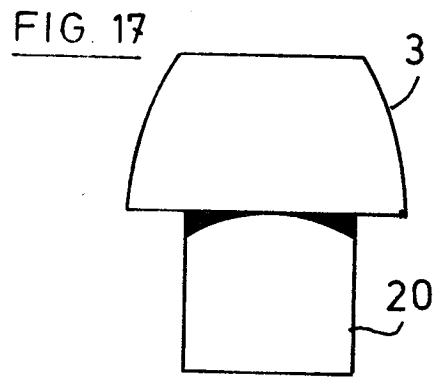
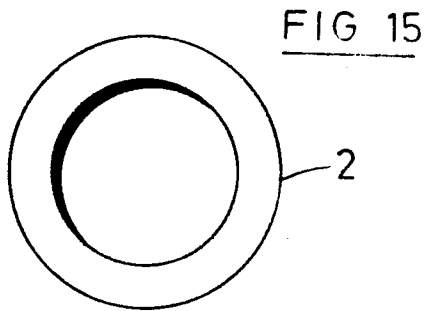
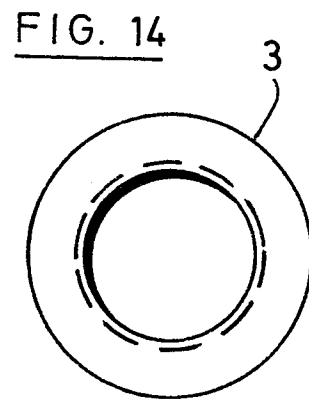
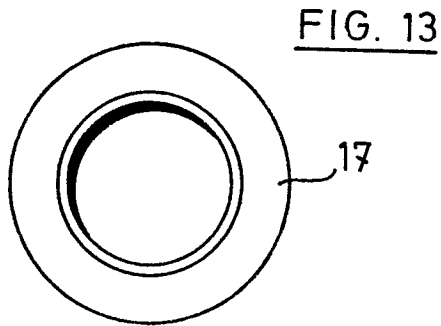
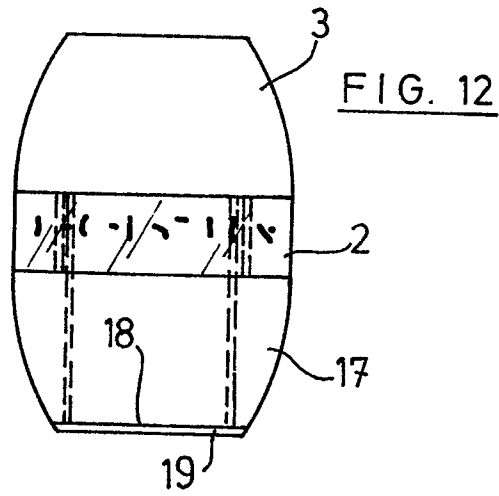


FIG. 11



3/4



4/4

FIG. 21

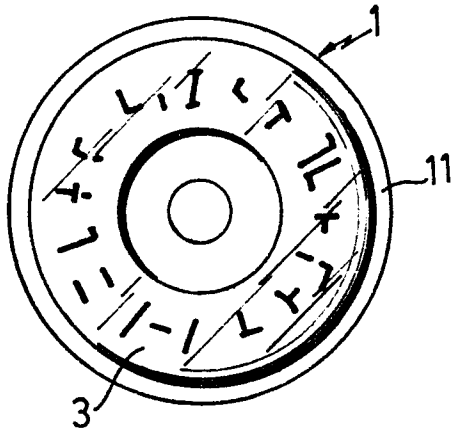


FIG. 22

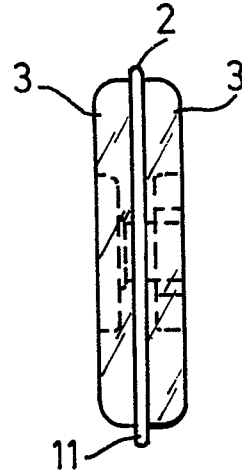


FIG. 20

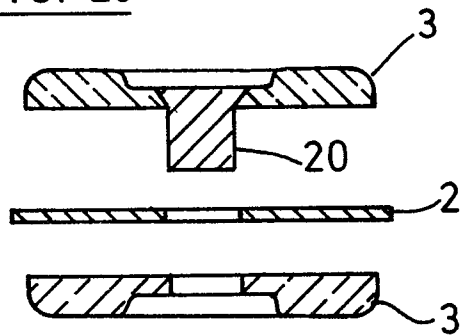


FIG. 23

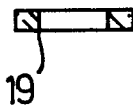
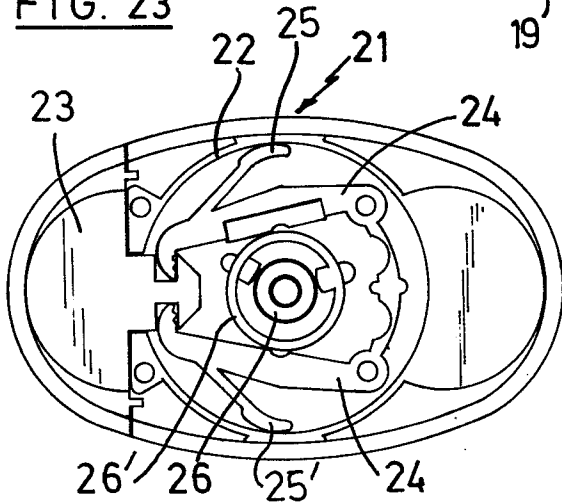


FIG. 24

